

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.025

L'An Deux Mille Cinq, le 29 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 22 MARS 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 22 MARS 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD représenté par Mme GEOFFROY
Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT
M. CAU représenté par M. POTENNEC
Mme DURAND représentée par M. DENIS
Mme ISENDICK représentée par M. CHABANEAU
Mme JOLY représentée par M. MERLE

ABSENTE-EXCUSEE : Mme MONTRON

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ALIENATION DE L'IMMEUBLE SITUE 37 RUE FONT DE CHERVES

VOTE : 3 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

A la suite du transfert du siège de la Perception, la Ville possède un immeuble sis 37, Rue Font de Cherves, cadastré section AK n° 416, pour lequel de nombreuses personnes ont manifesté leur souhait d'acquisition.

Aussi, les services municipaux ont procédé à la publication d'un avis de vente dans l'édition du Journal Sud-Ouest en date du 20 avril 2004 demandant aux acquéreurs potentiels d'adresser leur offre de prix à la Mairie.

Consécutivement à la publication, la Commune a recueilli sept offres d'achat. L'offre retenue est celle présentée par Madame DEGRANGE Marie-Aimée pour un montant de 380.000 Euros.

La Ville a alors conclu le 10 juillet 2004 une promesse d'achat avec Madame DEGRANGE qui prévoyait, d'une part, le versement d'un acompte de 38.000 Euros et, d'autre part, la justification de l'obtention d'un financement correspondant à 80 % du prix global, lors de la signature de la promesse.

En raison des délais d'obtention des garanties bancaires, la Commune a accepté de maintenir ses relations précontractuelles avec Madame DEGRANGE. La Ville a finalement obtenu la confirmation de la constitution du financement le 8 Mars dernier.

Consulté dès 2004, le service des Domaines avait tout d'abord estimé la valeur de l'immeuble à 214.000 euros, avant de le réévaluer à 300.000 euros dans un courrier en date du 21 février 2005.

Aussi, il est aujourd'hui proposé d'aliéner l'immeuble sis 37, Rue Font de Cherves au prix de 380.000 Euros à Madame DEGRANGE Marie-Aimée, 25, Rue René Bourda 33820 ST CIERS SUR GIRONDE qui a fait la meilleure offre de prix.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis du service des Domaines,
- Vu la promesse d'achat souscrite par Mme DEGRANGE,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'aliéner au prix de 380 000,00 euros à Mme DEGRANGE Marie-Aimée, demeurant 25 rue René Bourda - 33820 ST CIERS SUR GIRONDE -, l'immeuble sis 37 rue Font de Cherves, cadastré section AK n° 416,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les actes authentiques à intervenir,
- de désigner Maître PLANTIVE, notaire à Royan - 1 Bd de Cordouan -, pour rédiger l'acte de vente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 31 mars 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS